

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 3'151'000.- pour financer les études relatives à la construction du nouveau pôle alimentaire (NPA) des établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV)**

**1. PREAMBULE**

La commission ad hoc chargée de l'objet cité en titre s'est réunie le vendredi 19 septembre de 16h15 à 17h15, au Parlement. Elle était composée de Mmes Cendrine Cachemaille, Eliane Desarzens, Florence Bettschart-Narbel, Marion Wahlen, et de MM. Blaise Vionnet, Nicolas Bolay, Pierre-François Mottier, sous la présidence M. David Raedler. Mme Mathilde Marendaz était absente. Ont participé à la séance, Mme Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), et MM. Raphaël Brossard, Chef du Service pénitentiaire (SPEN), Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), De Almeida Pierre, Directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), DEIEP, Didier Delessert, Chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), DJES, SPEN, ainsi que Claudio Iglesias, Directeur de l'architecture et des bâtiments, DGIP, DEIEP.

La commission a reçu une documentation complémentaire confidentielle pour faciliter la compréhension des projets.

La commission remercie vivement la Secrétaire de commission pour la qualité de ses notes et du travail effectué.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

L'EMPD visé en titre a été examiné lors de la même commission ayant traité de l'EMPD 24\_LEG\_218. Ce dernier, qui fait l'objet d'un rapport distinct, porte pour sa part sur deux autres objets, soit (i) un crédit d'étude de CHF 4'144'000.- pour financer les études relatives à la construction de la future prison de la Colonie Ouverte sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV) et (ii) un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour financer les études relatives à la construction de ce futur PPNV.

Ces deux EMPD distincts concernent d'importants travaux sur le site du pôle pénitentiaire et ont été élaborés directement par la DGIP en collaboration avec le SPEN en tant que service utilisateur. Il a été précisé que des délégations particulières du DEIEP et du DJES se rencontraient régulièrement pour suivre les dossiers relatifs aux prisons.

La séparation en deux EMPD distincts s'explique uniquement par le fait que ces objets ont suivi des rythmes différents et ont donc été travaillés de manière distincte. Plus précisément, après que les trois objets ont été validés par les deux conseillers d'Etat en charge et transmis aux services transversaux, il y a eu des décalages entre eux en raison de la temporalité des prises de position des services concernés. Indépendamment de cela

toutefois, il a été décidé de procéder à l'examen de ces deux EMPD lors d'une seule et même commission, vu leurs liens évidents.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

Ce pôle étant demandé depuis longtemps, un·e commissaire membre de la Commission des visiteurs du Grand Conseil, exprime sa satisfaction quant à ce projet.

La séparation sera stricte entre détenus en régime fermé et en régime ouvert. Des détenus venant de Bochuz travailleront à la boulangerie et à la pâtisserie, des détenus de la Colonie fermée travailleront à la cuisine et des détenus de la Colonie ouverte traiteront les déchets de cuisine. Le bâtiment a été conçu pour qu'ils ne se côtoient pas.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

*Néant.*

### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

#### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

### **6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité en vote final.

### **7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent·es.*

**Communication :** Une [brève](#) a été publiée le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Lausanne, le 25 janvier 2026

*Le rapporteur :  
(Signé) David Raedler*